

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER****Séance du 27 février 2026****Nombre de Membres**

En exercice :	21
Présents au Conseil :	18
Ayant pris part au vote :	20
Ayant donné procuration :	2

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept février à vingt heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Date de la convocation

23/02/2026

Présents : Guillaume Bouhin, Caroline Blain, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai.

Procuration : Aline Carrière à Nathalie Sievert, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin,

Absente : Aline Louvrier

Secrétaire de séance : Jean de la Rochefoucauld.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2026.02.002**OBJET : Chemins et voies sur la commune. Validation du recensement**

Monsieur le Maire indique qu'un travail de recensement de l'ensemble des voiries via le prestataire GEOPTIS vient de prendre fin.

Il convient à présent de valider définitivement le tableau reprenant l'ensemble des voies communales publiques, privées, les RD, les chemins ASA, AFR, ONF

Monsieur le Maire indique qu'un tableau qui reprend l'intégralité des voies et chemins d'accès est disponible et consultable en mairie

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valident le recensement de l'ensemble des voiries effectué par Géoptis ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 025-200068401-20260227-2026_02_002-DE



Le Maire,
Marc SAULNIER.